

## Divré Torah sur Vay'hi

Par le Rav David A. PITOUN

### Rappel du contexte

Dans la fin de la Parasha de **Vaygash** que nous avons lu la semaine dernière, la Torah nous relate comment Ya'akov Avinou – qui n'a pas revu son cher fils Yossef depuis 22 ans – arrive en Egypte avec toute sa famille. Il est accueilli par Yossef qui est le vice-roi d'Egypte.

Ya'akov Avinou vivra les 17 dernières années de sa vie en Egypte.

Avant de quitter ce monde à 147 ans, Ya'akov Avinou fait venir Yossef auprès de lui et lui adresse ses dernières volontés, parmi lesquelles, celle de ne pas être enseveli en Egypte, mais seulement en Erets Kena'an, dans la caverne de Ma'hpela, là où reposent ses parents – Its'hak et Rivka – ainsi que ses grands-parents – Avraham et Sarah - là où il a lui-même enterrée son épouse Léa.

Yossef présente ses enfants, Ménashé et Efraïm, à son père Ya'akov.

Ya'akov, voyant ses petits enfants nés en Egypte, les bénit d'une bénédiction assez particulière.

### La prière : une technique de combat

*... que j'ai pris de la main du Emori par mon épée et mon arc.* (Béreshit 48-22)

Avant de quitter ce monde, alors qu'il séjourne maintenant en Egypte, Ya'akov Avinou annonce à son fils Yossef qu'il lui offre la ville de Shé'hem, conquise par Ya'akov.

Il est intéressant de prendre connaissance de l'explication donnée par le **Midrash Rabba** sur ce verset :

**Par mon épée et mon arc** – Par les Mitsvot et les bonnes actions.

**Onkeloss** propose aussi :

**Par mon épée et mon arc** – par ma prière et ma demande

Pourtant, nous pouvons malgré tout nous demander :

Qu'est ce qui pousse nos maîtres à extraire le sens du verset, de son contexte d'origine ?

Le **Kéhilat Its'hak** répond à cette question en disant que si Ya'akov faisait allusion à de véritables armes dans ce verset, il aurait fait d'abord mention de l'arc avant de parler de l'épée.

En effet, lors d'un combat militaire, il est d'usage de se battre d'abord au moyen d'armes de longue portée comme les canons et les fusils, puis lorsqu'on se rapproche de l'ennemi, on utilise des armes de portée plus courte.

Or, puisque le verset mentionne d'abord l'épée qui est une arme pour combattre de près, et ensuite l'arc qui sert plutôt à se battre à distance, nos maîtres en ont déduit qu'il ne s'agit pas d'armes matérielles, mais de Mitsvot et de bonnes actions qui constituent de véritables armes pour affronter le mauvais penchant.

Précisément, cette guerre est complètement différente d'une guerre contre un ennemi classique.

Le Yétser Ha-Ra' maîtrise l'individu dès sa naissance, comme nous l'apprennent nos maîtres dans la Guémara Sanhédrin (91).

C'est pourquoi, le combat doit être livré au moyen de l'épée qui est une arme de proximité, afin d'extirper le Yétser Ha-Ra' de nous.

Lorsqu'on aura réussi avec l'aide d'Hashem dans cette entreprise, nous devons encore veiller en permanence, en « tirant » de loin, afin que le Yétser Ha-Ra' ne nous approche plus.

Voici donc le sens de notre verset :

« ... que j'ai pris de la main du Emori par mon épée et mon arc » – Par les mérites que j'ai acquis en combattant mon Yétser Ha-Ra' de près comme de loin, et parce que j'ai accomplis des Mitsvot et des bonnes actions.

Ceci, pour expliquer l'interprétation du Midrash Rabba, selon qui, il s'agirait là de Mitsvot et de bonnes actions.

A travers la traduction d'Onkeloss des termes « *par mon épée et mon arc* » (« *Par ma prière et par ma demande* »), le Gaon auteur du **Beit Ha-Lévy** discerne deux catégories de prières :

- **La 'Amida** instaurée et composée par les Membres de la Grande Assemblée (Anshé Kénesset Ha-Guédola).
- **Une prière personnelle** dans laquelle chacun adresse ses propres demandes.

Nous constatons une différence notoire entre l'épée et l'arc.

L'épée a pour particularité le fait d'être aiguisée, et elle possède une force de par elle même pour tuer et découper.

Ce qui n'est pas le cas des flèches envoyées au moyen de l'arc.

Les flèches n'ont pas - de par elles-mêmes - la faculté de nuire, car elles ne sont pas aiguisées comme l'épée.

La possibilité de tuer au moyen de la flèche et de l'arc dépend uniquement de la force de l'archer lorsqu'il va tendre son arc et envoyé la flèche avec puissance et rapidité vers la cible.

Cette différence existe aussi entre les deux catégories de prières mentionnées plus haut.

Le texte de la 'Amida quotidienne est saint, et ne fait aucune différence vis-à-vis de celui qui le prononce. Chacun possède la chance que sa 'Amida soit entendue (ajouté au fait qu'il prie avec le Minyan ...).

Mais concernant la prière personnelle, il est rapporté dans la Guémara Bava Kama (116) que lorsqu'on a un malade chez soi, il faut se rendre auprès d'un 'Ha'ham (un sage) afin qu'il prie pour lui.

Cela signifie donc que dans ce cas, il n'est pas garanti à chacun que sa prière soit entendue.

Lorsqu'il s'agit d'une prière personnelle, il est bénéfique qu'elle soit réalisée par un 'Ha'ham.

« *Ma prière* », comme le traduit Onkeloss, correspond à la prière régulière et quotidienne de la 'Amida. Elle est comparable à l'épée qui possède de par elle même une force d'action qui ne dépend pas de la personne qui utilise l'épée.

Ainsi, la force de la 'Amida ne dépend pas de la personne qui prie.

« *Ma demande* », correspond à la prière personnelle qui est comparable à l'arc dont la réussite du tir dépend de la force de celui qui tend l'arc.

### **Shabbat Shalom**

Rédigé et adapté par **Rav David A. PITOUN** France 5775

[sheelot@free.fr](mailto:sheelot@free.fr)